



N° 13/19
24/06/2019

BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM



Le Maire,
Les Adjointes au Maire,
Et les Conseillers Municipaux de Matzenheim

ont le plaisir de vous inviter
à participer à la réception donnée à l'occasion
du départ à la retraite de

**Claudie FOUCAUD, directrice de l'école maternelle
et Cathie MUCELLI, atsem le
JEUDI 4 JUILLET 2019 A PARTIR DE 18H30
À l'école maternelle de Matzenheim**

Pour ceux qui le souhaitent, une urne est à votre disposition au secrétariat de mairie dès aujourd'hui et à l'école maternelle lors de la réception.

Merci de bien vouloir signaler votre participation au secrétariat de mairie au 03 88 74 41 61 ou par mail : mairie-matzenheim@wanadoo.fr



LES ANNIVERSAIRES DE L'ÉTÉ :

**NOCES DE DIAMANT : KOENIG JOSEPH et BECHTEL ALBERTINE
le 31 juillet 1959**

- 86 ANS : Mme EIGNER née BOMM Jacqueline le 21 juillet 1933
78 ANS : M. ARBOGAST Jean-Paul né le 27 juillet 1941
77 ANS : M. FRIESS Alphonse né le 11 juillet 1942
76 ANS : Mme JEHL née MOSSER Anne le 18 juillet 1943
74 ANS : Mme WURRY née BOSCHENRIETHER Marie-Thérèse le 12 juillet 1945
73 ANS : M. PAMART Emile né le 29 juillet 1946
86 ANS : Mme KOENIG née BECHTEL Marie Albertine le 28 août 1933
81 ANS : Mme DUGENNE née LUMBRERAS Teresa le 1er août 1938
81 ANS : M. MARY Roland né le 31 août 1938
80 ANS : Mme MEYER née GEROLD Monique le 10 août 1939
80 ANS : Mme LEOPOLD née TRUTT Elisabeth le 28 août 1939
75 ANS : Mme MARY née JEHL Liliane le 14 août 1944
72 ANS : M. WILHELM Jean-Marie né le 17 août 1947
72 ANS : Mme REIBEL née HOENEN Micheline le 26 août 1947
70 ANS : Mme NIESS née KAUFFMANN Evelyne le 1 août 1949



JEUX DE CARTES ET DE SOCIÉTÉ :

L'activité « jeux de cartes et de société » se déroule **de 14 H à 17 H** dans l'ancienne salle de classe de l'école élémentaire,
Prochaines dates : 2 juillet.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Le jury du concours communal des maisons fleuries passera dans les rues de la commune le

VENDREDI 9 AOÛT 2019

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en signalant votre participation au secrétariat de mairie.

LE CLUB DE PETANQUE

organise un tournoi en doublette le dimanche 30 juin .
Rassemblement à 9H sur le terrain. Enregistrement des équipes à partir de 9H15. Nous ferons 2 parties le matin et 3 l'après midi

Prix par équipe 6 €.

Repas à midi, plus merguez et saucisses blanches.

Buvette toute la journée.

Lot pour les trois meilleures équipes,

Lot pour la meilleure équipe féminine,

Lot pour la meilleure équipe enfant.

Inscription obligatoire ; les places étant limitées, veuillez vous inscrire rapidement

Coordonnées pour inscription : TEL : 03/88/74/25/08

MAIL : francis.vi@free.fr



CHATONS MÂLES À DONNER :

Donne trois adorables chatons mâles nés le 18 mai : un gris, un noir et blanc et un noir.

Ils sont nés à Matzenheim et pourront rejoindre leur nouveau foyer à partir de 22 juillet.

Joëlle H. 06 84 39 16 19 pour convenir d'un rendez-vous.

VIEUX PAPIERS CARTONS :

La benne à vieux papier-cartons sera à votre disposition le samedi 29 juin aux ateliers municipaux.
Le bénéfice de la collecte est reversé à CARITAS BENFELD RHINAU.

RECRUTEMENT :

La commune de MATZENHEIM RECRUTE

Un ou une ATSEM principal(e) de deuxième classe contractuel(le) pour la période de 30 août 2019 au 3 juillet 2020 avec un taux d'occupation de 26/35ème.

Conditions : CAP petite enfance obligatoire.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer une lettre de motivation et un CV à Monsieur le Maire de 67150 MATZENHEIM avant le 7 juillet 2019 par courrier ou par mail : mairie-matzenheim@wanadoo.fr

BRUITS DE VOISINAGE ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

Les beaux jours sont de retour ; nous vous rappelons l'arrêté municipal du 7 mai 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage qui fixe les règles suivantes :

«activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et pourront être pratiquées les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 20 heures »

Les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs organisées de manière ponctuelles ou habituelles susceptibles de causer une gêne peuvent être subordonnées à autorisation municipale préalable.

Par ailleurs, merci à tous les habitants de nettoyer régulièrement les trottoirs et caniveaux qui bordent vos propriétés.